Réf. Farde e-Assemblées : 2566652

N° OJ : **148**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Convention de mise à disposition de locaux, rue de Kortenbach 8 à 1130 Bruxelles, au profit de l'asbl "Bulle d'air".

Le Conseil communal,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de mise à disposition à titre gratuit de l'occupation des locaux sis rue Kortenbach, 8 à 1130 Bruxelles au profit de l'asbl « Bulle d'air », sis rue Servandoni n°27 à 1130 Bruxelles et la Ville de Bruxelles;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Adopter la convention de mise à disposition de locaux dans l'ancien milieu d'accueil "George Lacroix", sis rue Kortenbach, 8 à 1130 Bruxelles, au profit de l'asbl Bulle d'air.

Annexes :

Convention Bulle d'air FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

plan (Consultable au Secrétariat des Assemblées)